

éditions
LE FONDS  BELVAL

1 avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette
tél.: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN 978-99959-787-8-5

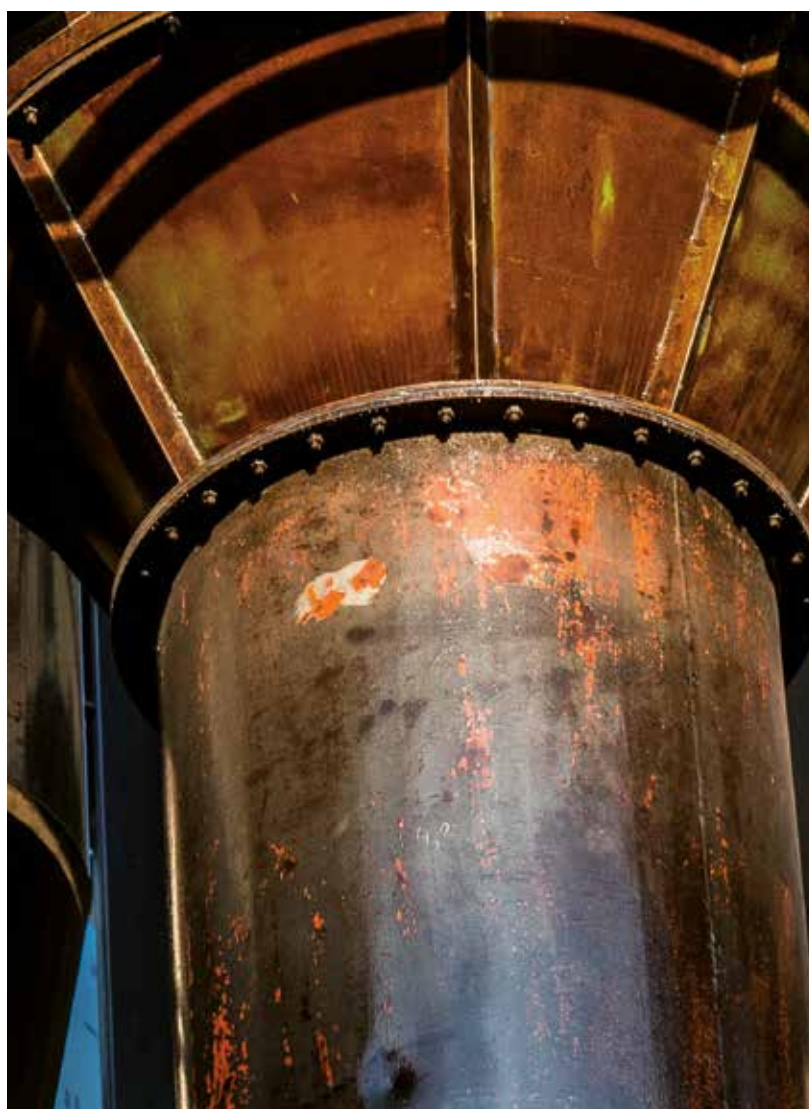
bilan 2018

rapport d'activités 
du Fonds Belval



bilan 2018

rapport d'activités
du Fonds Belval



	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	06-29
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL	30-31
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	32-33
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	34-35
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002.....	36-37
06	COMPTES ANNUELS 2018.....	38-51
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	38-40
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2018.....	42-42
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	43-43
	ANNEXE	44-51

LE FONDS BELVAL

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1
Fax: + 352 26 840-300
Email: fb@fonds-belval.lu
www.fonds-belval.lu

Image couverture: Le Fonds Belval
Photos: F. Jourdain, S. Goossens, P. Neu, F. Maltese / ANLux, R. Schleich, Le Fonds Belval
Esch-sur-Alzette, avril 2020

**Félicie WEYCKER**

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

L'année 2018 a sans doute été une année de finalisation et de confirmation des défis lancés les années précédentes et qui ont trouvé en 2018, soit leur achèvement, soit leur continuité.

L'année 2018 a d'abord été celle de l'inauguration de deux nouveaux bâtiments que sont la Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants et la Maison du Livre (*Luxembourg Learning Centre*).

Ces bâtiments de grand impact et d'envergure dans le contexte urbanistique et architectural de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, ont été réalisés dans le cadre des missions du Fonds Belval et de son rôle de maître d'ouvrage pour la construction des équipements de l'État sur la friche industrielle de Belval.

La Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants a été inaugurée le 11 juillet 2018 et la Maison du Livre (*Luxembourg Learning Centre*), le 24 septembre 2018. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg ont honoré de leur présence cette dernière cérémonie d'inauguration, entourées de Monsieur François Bausch, alors Ministre du Développement durable et des Infrastructures, et de Monsieur Marc Hansen, à l'époque Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

Implantés au cœur de la Cité des Sciences, ces bâtiments, maillons essentiels des infrastructures universitaires, illustrent parfaitement la volonté d'intégration et de mixité fonctionnelle, tout en

s'intégrant de manière harmonieuse dans l'ensemble urbain. Tandis que l'esthétique sobre de la Maison du Nombre dialogue avec l'architecture plus ludique de la Maison des Arts et des Étudiants, l'architecture de la Maison du Livre, nouvelle bibliothèque universitaire, respecte la mémoire des vestiges industriels du bâtiment historique la « Möllerei » et sa nouvelle fonction vise à favoriser les rencontres, la circulation d'idées, la découverte et la culture. En cela, la Maison du Livre est sans aucun doute le projet « phare » de l'année 2018.

2018 a également été l'année de la matérialisation de la stratégie définie en matière d'énergies renouvelables, dont la priorité avait été confirmée en 2017, à travers la réalisation de l'un des cinq projets financés par le Fonds Climat et Energie sur base de l'accord du Ministère du Développement durable et des Infrastructures et pour un budget global de 5 millions d'euros.

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de cinq bâtiments réalisés par le Fonds Belval, à savoir : la Rockhal (Centre de Musiques Amplifiées), la Maison de l'Innovation, la Maison des Sciences Humaines, la Maison du Savoir et le Lycée Bel-Val. Monsieur François Bausch, alors Ministre du Développement durable et des Infrastructures, a posé symboliquement le premier panneau sur la toiture de la Rockhal le 13 juin 2018, marquant ainsi l'application concrète des mesures à prendre en matière de réduction de la consommation énergétique nationale et d'augmentation de la production au moyen des énergies renouvelables.

D'autre part, la gestion consciencieuse et soignée de la planification urbaine a permis la signature des premiers contrats d'exploitation d'espaces commerciaux, espaces se révélant uniques grâce à la particularité de leur architecture dans le contexte industriel propre à Belval : les enseignes des espaces gastronomiques Cocottes, Beet, le Dalmat Coffee House, l'ouverture par Restopolis du « Food Lab » proposant un concept « Meet, Eat & Study », un espace convivial favorisant les rencontres et les échanges.

D'autres projets de construction ont connu des étapes importantes : les études de l'avant-projet sommaire du nouveau bâtiment des Archives nationales sont en cours ; la finalisation de la procédure concurrentielle avec négociation pour le projet du Centre sportif, incluant la signature du

contrat avec la maîtrise d'œuvre, et la création de deux forêts urbaines qui complètent l'ensemble des interventions urbanistiques et paysagères dans le panorama de la première phase de construction à Belval.

L'année a cependant également été marquée le 16 mai 2018 par le décès de Camille Gira, secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures, qui avait soutenu, valorisé et rendu possibles de nombreux projets de l'Administration de l'Environnement, de l'Administration de la Gestion de l'Eau et du Fonds Belval. Un tilleul a été planté en sa mémoire dans l'espace boisé créé à côté de la Maison du Savoir.

À côté des activités de l'Université du Luxembourg et des autres établissements actifs dans la recherche, l'année 2018 a également été riche en événements culturels, conférences et autres événements professionnels se déroulant à Belval, qui a connu un essor considérable.

En-dehors du succès annuel de la Fête des Hauts Fourneaux, une ultime confirmation de l'attractivité de Belval a été le concert de Sting et Shaggy organisé en partenariat avec la Rockhal, le 30 juin 2018, premier « Open air » à Belval, qui a illuminé les Hauts Fourneaux pour l'occasion et attiré quelque 10.000 spectateurs.

C'est avec beaucoup d'engouement, d'énergie et de passion que le Fonds Belval relèvera les prochains défis et missions qui se présenteront en 2019, tout comme dans les prochaines années, en promettant à toutes celles et ceux qui ont été témoins du développement de Belval depuis les premières années, que l'évolution d'un site aussi particulier sera toujours placée sous le signe de l'exception.

Au nom du Conseil d'Administration et en mon nom propre, je tiens à féliciter la direction et tout le personnel du Fonds Belval pour l'excellent travail réalisé au cours de l'année 2018, ainsi que pour leur engagement exemplaire.

LA CITE DES SCIENCES

En 2018, le Fonds Belval a assuré la continuité de ses missions de maître d'ouvrage « bâtisseur », et ce, pour les projets en réalisation, ainsi que pour les nouveaux en phase de conception.

Dans le cadre des grands projets d'infrastructures, citons l'achèvement de la Maison du Nombre, de la Maison des Arts et des Etudiants, ainsi que de la Maison du Livre (*Luxembourg Learning Centre*).

En 2017, la Maison du Nombre a été achevée et les occupants ont pu emménager en début d'année. La Maison des Arts et des Etudiants a, quant à elle, été terminée au printemps 2018. Leur inauguration a eu lieu le 11 juillet 2018, tandis que la cérémonie d'inauguration de la Maison du Livre s'est déroulée le 24 septembre 2018 en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg qui ont symboliquement coupé le ruban, permettant ainsi aux nombreux hôtes d'entamer la visite des lieux afin d'admirer la séduisante, accueillante et intrigante architecture de ce magnifique bâtiment, où l'ancien et le neuf se mélangent jusqu'à trouver une alchimie parfaite.

D'autres immeubles sont en cours de planification, notamment celui des nouvelles Archives nationales, des bâtiments laboratoires supplémentaires et du Centre sportif. La réalisation des façades du Bâtiment Laboratoires est quant à elle en voie d'achèvement, tout comme les travaux de parachèvement et de techniques spéciales.

Parallèlement aux bâtiments, le Fonds Belval continue à bâtir les espaces urbains en complétant de forêts urbaines la partie Nord-Ouest de la Terrasse des Hauts Fourneaux, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie sur le site de Belval grâce aux espaces accueillants et agréables.

En complément aux nombreux bassins d'eau déjà en place, les forêts urbaines favorisent la régulation climatique et la réduction des îlots de chaleur, l'apaisement de la pollution sonore et l'amélioration de la qualité de l'air. Elle offre également pour avantages d'augmenter la valeur du cadre bâti et la biodiversité du site.

Suite au nouveau règlement de circulation entré en vigueur le 29 juin 2018 prévoyant la réglementation des surfaces piétonnes sur la Terrasse des Hauts Fourneaux, un réaménagement visant à offrir un espace de plus grande qualité aux piétons a été opéré, faisant du piéton l'acteur privilégié de l'espace public.

Plan d'implantation des bâtiments



- | | |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. La Rockhal (Centre de Musiques amplifiées) | 14. Les Laboratoires Ingénieurs |
| 2. La Bâtiment administratif de l'Etat | 15. La Halle d'essais Ingénieurs |
| 3. Les Archives nationales | 16. Le Bâtiment Laboratoires ailes Nord et Sud |
| 4. La stabilisation et la mise en valeur du Haut Fourneau A | 17. Les Laboratoires lot 3 / Maison de l'Environnement II |
| 5. La Maison de l'Innovation | 18. Les Laboratoires lot 2 / Maison de l'Environnement I |
| 6. La stabilisation et la mise en valeur du Haut Fourneau B | 19. La Maison de l'Ingénieur |
| 7. La Maison du Livre | 20. Les Laboratoires lot 1 / Maison de la Vie |
| 8. Le Bâtiment Biotech | 21. Parking Nord |
| 9. L'Incubateur d'entreprises | 22. Les Ateliers et Halles d'essais |
| 10. Les Maisons du Nombre, des Arts et des Etudiants | 23. Le Bâtiment provisoire pour le Centre de recherche public Gabriel Lippmann (LIST) |
| 11. La Maison des Sciences Humaines | 24. Le Centre sportif |
| 12. Les Logements, Porte de France | 25. Le Lycée Bel-Val |
| 13. La Maison du Savoir | |

GESTION DES BÂTIMENTS DE LA CITÉ DES SCIENCES



Depuis le 24 novembre 2015, le Fonds Belval dispose d'une nouvelle base légale lui conférant la gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ces infrastructures.

Le service maintenance et exploitation

Concernant le patrimoine immobilier bâti et afin de tenir compte de l'exploitation et de la maintenance ultérieure d'un bâtiment ou d'un espace urbain dans le processus de planification de la construction, le Fonds Belval exige une analyse approfondie de

chaque étape du projet et des conséquences des choix effectués sur la vie future de ce bâtiment ou de cet espace urbain.

Faisant suite aux modélisations du bâtiment de la Rockhal et du Pavillon Skip, le Fonds Belval a entamé en 2018 la modélisation digitale du Bâtiment administratif et programmé celle du Lycée Bel-Val. Ces études finalisées par la mise en place d'une charte BIM permettent de collecter de façon systématique les données techniques et graphiques des immeubles afin de faciliter la recherche et l'exploitation des informations nécessaires à la gestion des bâtiments. Il est prévu d'utiliser les modèles 7D issus du BIM de la nouvelle construction et les informations des projets en planification pour la gestion future des bâtiments.

Quelque 2.350 demandes d'interventions ont été recensées dans le logiciel de maintenance en 2018, soit une évolution de près de 40% par rapport à 2017.

Au-delà des maintenances préventives, des interventions de réparation ainsi que de manutention extraordinaire et de rénovation sont nécessaires pour garantir la pérennité des bâtiments gérés par le Fonds Belval qui compte, dans son patrimoine, des bâtiments mis en service depuis plusieurs années. Citons, entre autres, le raccordement du Bâtiment administratif et de la Rockhal au réseau froid de la Terrasse des Hauts Fourneaux permettant de moderniser la ventilation de la grande salle de concert (mise en service en 2005) grâce à l'ajout d'une climatisation; la modernisation des techniques d'éclairage dans les Hauts Fourneaux (mises en service en 2011); les travaux d'entretien des peintures du Haut Fourneau A et le traitement des surfaces en béton sur le Haut Fourneau B; la campagne de réparation des stores au Lycée Bel-Val (mis en service en 2011) et la remise en état des chemins pompiers; ainsi que la mise à jour des installations de contrôle d'accès de l'Incubateur d'entreprises (en service depuis 2012).

Les demandes émanant des institutions présentes sur le site en vue d'une adaptation ou d'une modification des surfaces sont également traitées par les services chargés de la maintenance: transformation des espaces de livraisons des laboratoires du Bâtiment administratif; modification des cloisonnements des plateaux de bureaux de la Maison du Savoir, de la Maison des Sciences Humaines et de la Maison de l'Innovation.

Dans ses missions d'exploitation, comprenant la gestion des conditions contractuelles, techniques et économiques destinées à faire fonctionner un bâtiment pour l'usage et les besoins des occupants, le Fonds Belval signe des conventions avec les institutions et usagers des immeubles, fixant les conditions particulières d'exploitation, de gestion, d'entretien et

de maintenance de chaque immeuble, sur base de la décision du Gouvernement de l'affectation et de l'attribution des surfaces.

La mission du service exploitation ne se limitant pas aux immeubles, le Fonds Belval étant également maître d'ouvrage d'espaces urbains, le projet de reconversion de la friche industrielle de Belval a permis la création d'un contexte urbain en devenant permettant la mixité des fonctions: on retrouve ainsi sur le site, parallèlement à l'enseignement et aux activités de recherche, des offres culturelles, de rencontre et de loisirs, des commerces (tels que des restaurants et des cafés), des services administratifs publics et privés.

Le service est également en charge de la location des espaces de restauration dans les fondations du Haut Fourneau B et d'une surface commerciale au rez-de-chaussée de la Maison de l'Innovation. Les enseignes suivantes se sont vues accorder un contrat d'exploitation des espaces cités précédemment : Cocottes et Dalmat Coffee House dans les fondations du Haut Fourneau B ; le restaurant végétarien Beet dans une des surfaces commerciales situées au rez-de-chaussée de la Maison de l'Innovation.

Dans le contexte de la gestion du site, le service exploitation du Fonds Belval a eu recours aux services de partenaires externes mandatés pour assurer la sécurité des bâtiments et du site, de la gestion technique des parkings, de l'assistance pendant les manifestations culturelles et événementielles, de la logistique des équipes techniques et de gérance des immeubles, du suivi des interventions des sociétés de maintenance, d'entretien et de nettoyage des bâtiments et du site.

Le service maintenance et exploitation est l'interlocuteur privilégié des usagers qui y trouvent un canal de communication personnalisé, capable de trouver une réponse concrète à leurs demandes.

ELECTRICITÉ VERTE ET RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

En 2018, le Fonds Belval a continué à mettre en place des mesures initiées par le Gouvernement en faveur de la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics. Ainsi la Rockhal a bénéficié d'une nouvelle installation de panneaux photovoltaïques.

Au total, 2.300 panneaux photovoltaïques ont été posés en toiture et sur la façade Sud du bâtiment de la Rockhal moyennant une sous-construction adéquate sur une surface totale d'environ 3.500 m² (toiture et façade).

La production d'électricité annuelle projetée est de l'ordre de 540.000 kWh pour une puissance crête

de 680 kW. Cette installation permet une réduction des émissions de CO² de 370 t/an. Les coûts relatifs à l'installation ont été pris en charge par le Fonds Climat et Energie. La production annuelle des panneaux photovoltaïques couvre plus de 50% de la consommation annuelle électrique de la Rockhal.

Dans les années à venir, il est prévu d'équiper quatre autres bâtiments d'installations photovoltaïques à Belval, à savoir : le Lycée Bel-Val, la Maison du Savoir, la Maison des Sciences Humaines, ainsi que la Maison de l'Innovation qui sera le prochain bâtiment à être doté de panneaux photovoltaïques, et les travaux ont fait l'objet d'une soumission publique en octobre 2018 dont les débuts sont prévus pour 2019. Une fois



les cinq bâtiments équipés, la production d'électricité annuelle est estimée à 2.000.000 kWh/a, réduisant ainsi les émissions de CO² d'environ 1250 t/a.

Dans les nouveaux projets de construction du Fonds Belval, les critères de durabilité et d'efficacité énergétique jouent un rôle prédominant dès la première phase de planification. En effet, ces projets intégreront d'office des installations et des équipements utilisant des énergies naturelles et renouvelables.

Au mois de mars 2018, le Fonds Belval a été primé internationalement pour ses efforts en matière de réduction de consommation énergétique dans le cadre du concours CUBE 2020 (*Concours Usages Bâtiment Efficace 2020*). En effet, en 2017, le Fonds Belval et les autres occupants du Bâtiment administratif et du CNPD ont participé à ce concours visant à aider les utilisateurs de bâtiments tertiaires ou d'habitations collectives à diminuer efficacement leurs consommations, en agissant sur les leviers de l'usage en instaurant de nouvelles routines simples de commande, un meilleur pilotage et une exploitation améliorée. Suite à l'analyse préliminaire de la consommation énergétique du bâtiment, le Fonds Belval a proposé la mise en œuvre d'un ensemble d'actions pour les occupants des surfaces de bureaux ainsi que d'autres mesures adaptées pour les surfaces de laboratoires. Trois axes ont été définis pour les bureaux : l'optimisation des paramètres de chauffage et de climatisation, de l'éclairage des parties communes, ainsi que la sensibilisation aux bonnes habitudes des occupants (mise en veille des ordinateurs, ventilation nocturne, etc.). Pour les laboratoires, l'analyse et l'optimisation conséquente des paramètres de base du volet chauffage, ventilation et climatisation ainsi que des installations périphériques ont permis d'atteindre des résultats notables.

Des plans d'action concrets ont été mis en place avec tous les services et occupants du bâtiment pour améliorer de manière permanente les points relevés et sensibiliser les occupants à agir durablement de manière économique, écologique et environnementale. Cela se traduit aussi bien par des gestes quotidiens simples comme arrêter le petit matériel électronique pendant les pauses de midi, éteindre l'éclairage des bureaux et des salles de réunion, que par des actions comme l'optimisation maximale des paramètres du circuit de refroidissement ou de fonctionnement de l'installation de production d'air comprimé.

Au fil des mois, le Fonds Belval et les autres occupants du Bâtiment administratif ont réussi à baisser de manière conséquente leurs consommations d'énergie et à se hisser petit à petit au sommet du classement final. Le Bâtiment administratif est arrivé en tête de classement dans sa catégorie et 3^e au classement général. La remise des prix a eu lieu le 28 mars 2018 à Paris, honorée par une intervention en vidéoconférence du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, Monsieur Nicolas Hulot.



LA MAISON DU LIVRE



La Maison du Livre abrite la bibliothèque de l'Université (*Luxembourg Learning Centre*), une des institutions-clés des infrastructures universitaires à Belval. Installée dans la « Möllerei », l'ancienne halle ayant jadis servi au stockage du minerai de fer et du coke, la nouvelle construction met en valeur les éléments conservés du vestige industriel, à savoir les éléments de la charpente métallique définissant le volume initial du bâtiment ainsi que le silo à minerai au pied du Haut Fourneau B, visibles à l'intérieur.

Les surfaces publiques du *Luxembourg Learning Centre*, comprenant les collections, l'ensemble des outils multimédias ainsi que les espaces de travail et de rencontres, sont situées dans le grand volume réaménagé de l'ancienne « Möllerei » sur cinq niveaux. Le hall d'entrée et la salle de conférence se trouvent dans un nouveau volume de forme elliptique du côté

de la Place des Hauts Fourneaux. L'administration est, quant à elle, logée dans trois nouveaux volumes rectangulaires donnant sur la Place de l'Académie. Sur les toitures des locaux de l'administration du *Luxembourg Learning Centre* se trouve le « Jardin du Livre », qui s'apparente à une salle de lecture à ciel ouvert.

La réalisation de l'enveloppe du bâtiment et de sa géométrie complexe a été rendue possible par l'emploi d'une technique de construction hautement innovante provenant de la construction navale. L'enveloppe est constituée de profilés moulés en composite comprenant plusieurs couches de fibres de verre qui permettent non seulement la production de formes particulières, mais également la réalisation d'une enveloppe à haute résistance mécanique, très performante au niveau de l'isolation thermique et de

l'étanchéité à l'air et ne nécessitant quasiment pas d'entretien.

Cette enveloppe, hautement performante au niveau de l'isolation thermique et de l'étanchéité à l'air, habille les anciennes charpentes métalliques et forme avec la toiture un ensemble homogène et caractéristique. Les nouveaux volumes accueillant le hall d'entrée et l'administration de la bibliothèque sont revêtus de lamelles blanches qui se distinguent clairement de l'enveloppe de la partie historique du projet.

Les travaux sur l'enveloppe et l'éclairage sont intimement liés à la distribution des fonctions intérieures. Si des côtés Nord et Est, les panneaux de façades sont plats, du côté Ouest des éléments hexagonaux en saillie permettent de moduler la lumière pour créer un éclairage optimal à l'intérieur de la bibliothèque. En effet, seules deux des six facettes du prisme, celles orientées vers le Nord, sont transparentes tandis que les quatre autres sont opaques. Les espaces de lecture et de travail qui se situent dans la partie Ouest sont ainsi éclairés par la lumière douce et constante du Nord.

Le vitrage comporte une sérigraphie assurant une double protection contre le soleil en réduisant l'échauffement et l'éblouissement. Afin de nuancer la lumière, la sérigraphie varie, ce qui donne un effet marbré vu de loin, pour passer à un vitrage d'une transparence relative en se rapprochant. De façon subtile, douze triangles différents composent le graphisme du revêtement extérieur. L'option de l'utilisation de la couleur blanche a été prise pour distinguer le nouveau bâtiment des vestiges anciens, créant ainsi un véritable corps lumineux.

La Maison du Livre comprend 1.000 places de travail. La salle de conférence peut accueillir jusqu'à 200 personnes. Environ 220.000 documents peuvent être stockés dans les rayonnages des espaces

de consultation tandis que les « magasins » situés dans les soubassements de la « Möllerei » peuvent accueillir jusqu'à 230.000 documents. La Maison du Livre a été inaugurée le 24 septembre 2018 en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Valentiny hvp Architects

Ingénieur en génie civil:

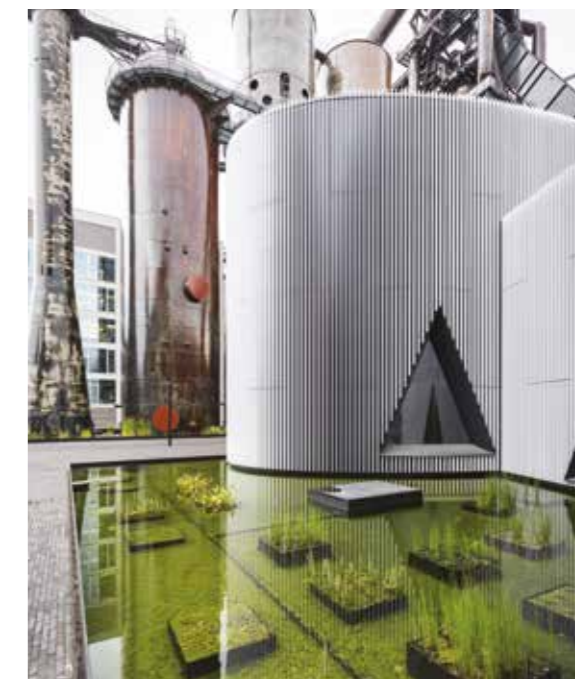
Bollinger und Grohmann

Ingénieur en génie technique:

RMC Consulting

Expert en acoustique:

Müller BBM Schalltechnisches Beratungsbüro



LA MAISON DU NOMBRE ET LA MAISON DES ARTS ET DES ETUDIANTS



Situées dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, la Maison du Nombre et la Maison des Arts et des Etudiants forment un ensemble architectural cohérent. Tandis que la Maison du Nombre accueille les enseignants et les chercheurs dans les domaines des mathématiques et de l'informatique, la Maison des Arts et des Etudiants est consacrée à la vie sociale et culturelle. Cette dernière accueille notamment et prioritairement des spectacles organisés par les associations socioculturelles rattachées à l'Université et au monde étudiant ou encore des manifestations officielles de l'Université, des expositions thématiques de différents acteurs de la Cité des Sciences ; des conférences et des manifestations d'acteurs publics ou externes sont également possibles. La Maison des Arts et des Etudiants est comme une fenêtre ouverte

sur le monde contribuant à la diffusion du savoir au sens le plus large possible.

La Maison du Nombre dessine un « L » qui comprend un espace central dans lequel s'inscrit la Maison des Arts et des Etudiants. L'aspect rigoureux de la Maison du Nombre, dont les étages se caractérisent par une façade en brique de couleur marron foncé, dialogue avec l'apparence plus ludique de l'architecture de la Maison des Arts et des Etudiants dont le bâtiment en béton armé est entièrement revêtu d'une tôle en acier inoxydable traitée par électrolyse. La Maison du Nombre dispose d'une capacité de 630 places de travail. Au rez-de-chaussée se trouvent les fonctions publiques, à savoir l'accueil, des salles d'enseignement spécifique et des surfaces prévues

pour des commerces. Au premier étage sont également regroupées des salles d'enseignement et de réunion. Les surfaces de bureaux du deuxième au sixième étage sont des surfaces modulables. En 2017, la Maison du Nombre a été achevée et les occupants ont pu emménager au début de l'année.

La Maison des Arts et des Etudiants abrite une grande salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 1.200 personnes et des surfaces dédiées à l'enseignement artistique et aux loisirs. Le bâtiment se compose essentiellement d'un grand volume de 25 par 25 m de côté et d'une hauteur d'environ 15 m accueillant la salle polyvalente disposant d'une salle de régie équipée des commandes scéniques et opérationnelles. Dans la partie de liaison avec la Maison du Nombre sont logés le hall d'accueil et le foyer. Le premier étage est composé d'un hall ouvert, d'espaces pour les étudiants et les associations estudiantines, ainsi que de trois salles de séminaire. Au 4^e étage se situent les ateliers polyvalents.

Le complexe de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants comprend également le Centre de calculs et la première centrale de production d'eau glacée. Le bâtiment a été inauguré le 11 juillet 2018.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Witry & Witry architecture urbanisme

Conception enveloppe extérieure et direction chantier:

Jim Clemes Associates

Ingénieur en génie civil:

INCA Ingénieurs Conseils associés

Ingénieur en génie technique:

Jean Schmit Engineering



LE BÂTIMENT LABORATOIRES

Situé dans la partie Nord-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux, le Bâtiment Laboratoires s'intègre dans un ensemble de cinq projets dédiés au développement de surfaces de recherches scientifiques pour les besoins de l'Université, des centres de recherches publics et d'autres institutions.

Le Bâtiment Laboratoires se compose de deux volumes qui peuvent, d'un point de vue fonctionnel, être regroupés en une seule entité ou bien être utilisés comme deux bâtiments distincts. Grâce à une grande flexibilité des installations techniques et des espaces, le programme de construction répond aux besoins évolutifs de la recherche. Des laboratoires

dans les domaines de la physique, de la chimie et de la nanotechnologie peuvent être aménagés de façon modulaire.

Le Bâtiment Laboratoires a une surface brute de 41.700 m², une surface nette pour la recherche d'environ 13.000 m² ainsi qu'une capacité de quelque 750 places de travail.

L'aile Nord affiche une façade régulière en briques sablées de trois teintes différentes. Ces surfaces de briques rugueuses entrent en contraste avec les cadres métalliques laqués noirs ou blancs du contour des fenêtres.



L'aile Sud, de teinte uniforme, se distingue par son jeu de briques en relief lui conférant un caractère particulier et unique.

C'est en mars 2013 que le chantier a débuté. Or, suite à un glissement de terrain, le projet a été retardé et le gros œuvre a été terminé en 2016, alors que les travaux d'installations techniques et de parachèvement sont en cours d'exécution. L'achèvement des travaux de construction proprement dits est planifié pour le début de l'année 2020, permettant l'aménagement des laboratoires par la suite.

Maîtrise d'œuvre pour l'aile Nord

Architecte:
Architecture et Aménagement Bertrand Schmit
Ingénieur en génie civil/technique:
Luxconsult

Maîtrise d'œuvre pour l'aile Sud

Architecte:
Behles & Jochimsen / WW+ architektur + management
Ingénieur en génie civil/technique:
Luxconsult

LES ARCHIVES NATIONALES



En 2003, le premier projet du nouveau bâtiment dédié aux Archives nationales a fait l'objet d'un premier concours international d'architectes lancé par le Fonds Belval. Le premier prix fut attribué au projet présenté par l'architecte Paul Bretz et les bureaux d'ingénieurs Milestone Consulting Engineers et BLS Energieplan. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés le 7 juin 2004. La loi y relative n'a cependant pas été votée. Par la suite, le programme de construction a été revu plusieurs fois et le projet est resté au stade d'avant-projet sommaire. Par sa décision du 27 mai 2016, le Conseil de Gouvernement a donné son accord pour continuer la planification du nouveau bâtiment à Belval.

Le terrain d'implantation du bâtiment des Archives nationales est situé dans la partie Sud-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux entre les vestiges

des Hauts Fourneaux A et B à l'Ouest et le site sidérurgique d'ArcelorMittal à l'Est. Le Bâtiment administratif de l'Etat est situé un peu plus au Sud et la gare de Belval-Université se trouve à moins de 300 m. Le site bénéficie des infrastructures en place et en synergie avec les autres bâtiments de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation.

Basé sur le nouveau programme de construction de 2016, le projet des Archives nationales n'occupera pas l'entièreté de cette surface.

Le programme de construction qui a servi au développement du projet est basé sur le programme de construction initiale révisé et se décline en 5 zones fonctionnelles principales qui se déploient sur près de 17.000 m² de surfaces.

Au cœur du programme, la zone de stockage constitue environ trois quarts des surfaces et exige une gestion optimale des températures et de l'hygrométrie pour garantir la conservation pérenne des documents. Quelque 90.000 mètres linéaires de documents y seront conservés.

La zone logistique et ses surfaces sont agencées suivant un organigramme opérationnel qui optimise les activités de traitement des documents depuis leur arrivée dans le bâtiment jusqu'à leur mise en dépôt.

La zone administrative est constituée de bureaux et de salles de réunion à destination de la gestion des multiples activités des Archives nationales.

Enfin, les fonctions de la zone publique prévoient une salle de lecture pour originaux qui peut accueillir jusqu'à 48 personnes, une salle multimédia ainsi que des salles pour travaux de groupes et des cabinets de recherche individuels.

Les activités culturelles auront à disposition une salle d'exposition temporaire de 200 m² ainsi que deux salles pédagogiques et des espaces de rencontres regroupés dans la zone d'accueil où se situent également les expositions permanentes des Archives nationales.

Le projet se complète d'une zone technique qui abrite les installations techniques du bâtiment.

Le projet compact, fonctionnel, durable et énergétiquement efficient, se compose de trois volumes se différenciant par leurs fonctions et leur architecture : le volume abritant les surfaces de stockage ; celui abritant les surfaces publiques et administratives ; enfin, un volume tampon ayant pour fonction d'améliorer les performances énergétiques du projet.

Les trois volumes reposent, au niveau du rez-de-chaussée, sur un socle qui crée la liaison entre eux. Ce socle contient les espaces d'accueil et d'expositions

ainsi que l'ensemble des locaux destinés aux installations techniques du bâtiment.

En matière de développement durable, le projet intègre diverses sources d'énergies renouvelables: la toiture et les façades du volume abritant les dépôts sont entièrement recouvertes de panneaux photovoltaïques. Cet équipement est complété par une installation de géothermie puisant les calories du sol pour, respectivement, réchauffer ou refroidir le bâtiment. Des matériaux à faible empreinte environnementale ont été favorisés, dont notamment une structure entièrement en bois pour le volume abritant les surfaces publiques et administratives.

Les études visent la réalisation d'un bâtiment à énergie positive, c'est-à-dire d'un bâtiment dont la consommation énergétique annuelle est inférieure à l'énergie qu'il produit. Ceci est rendu possible par la réalisation d'une enveloppe isolante hautement performante, l'optimisation des installations techniques, le choix de matériaux de construction à faible empreinte environnementale, la mise en œuvre d'installations de productions d'énergies renouvelables. L'objectif est que ce bilan énergétique demeure positif même en tenant compte de l'énergie grise des matériaux de construction et de leur mise en œuvre.

Les études de l'avant-projet sommaire du nouveau bâtiment des Archives nationales sont en cours.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Paul Bretz

Ingénieur en génie civil:

Milestone consulting engineers

Ingénieur en génie technique:

BLS Energieplan

VIE URBAINE



La vie urbaine s'est considérablement développée sur le site de Belval, renforçant la vie de quartier. Les grands espaces de la Terrasse des Hauts Fourneaux sont devenus de plus en plus attractifs, grâce à l'aménagement spécifique de la place située devant le Haut Fourneau A, avec la pose de carrés de pelouse, l'installation d'une terrasse en bois, ainsi que d'une « plage » d'été composée de chaises longues et de

parasols colorés, apportant une note d'ambiance estivale à l'ensemble, propice à l'arrivée des beaux jours.

Grâce à l'installation de mobiliers urbains librement disposés sur le site, dont des tables et des chaises de style « bistrot », il est maintenant possible de prendre son déjeuner, de lire un livre, d'attendre les transports

en commun ou tout simplement de se prélasser dans l'espace public, tout en contemplant le patrimoine industriel.

Des tables et des chaises ont été disposées à différents endroits : sous la halle couverte, sur la Place des Hauts Fourneaux, aux environs des Jardins d'hiver, sur la Place de l'Université ainsi qu'autour du terrain de pétanque. De plus, les lampadaires « Gudde Vol » en forme de soucoupes volantes d'Ingo Maurer éclairent le site : ce mobilier urbain contribue à créer une ambiance conviviale.

Une multitude d'événements et de manifestations publiques ont été organisés en 2018 à Belval et contribuent à l'attractivité du site. La Fête des Hauts Fourneaux, organisée par le Fonds Belval tous les ans le premier weekend de juillet, a offert un grand événement festif avec des spectacles de danse et de feu, des concerts en plein air, des performances, des animations, des ateliers découvertes pour enfants, des jeux, etc. Le Chalet de Noël, également organisé par le Fonds Belval tous les ans, propose de venir passer seul, en famille ou entre amis, un bon moment dans une ambiance chaleureuse avec des soirées de dégustation, soirées à thèmes, Quiz, concerts et soirées DJ.

D'autres événements tels que la course à pied « Kulturlaf » animent le site au mois de septembre. Il en va de même pour le festival de musique Sonic Visions, organisé par la Rockhal et le Rocklab en novembre, visant à réunir les fans et les professionnels de l'industrie musicale autour de concerts, de rencontres et de conférences. D'autre part, l'activité commerciale s'est développée en 2018 sur le site avec le lancement d'appels d'offres par le Fonds Belval et l'arrivée de nouvelles enseignes commerciales du domaine de la

restauration dans les espaces au rez-de-chaussée de bâtiments de la Cité des Sciences contribuant ainsi à développer la vie de quartier.



LE SERVICE ÉVÉNEMENTIEL, CULTURE ET COMMUNICATION



La culture et l'événementiel représentent une part importante de l'activité du Fonds Belval. En 2018, le service a accueilli quelque 500 manifestations différentes (événements, conférences, formations, réunions, expositions), créant un passage considérable sur le site et dans les infrastructures événementielles de presque 60.000 personnes.

En charge de la communication et de l'organisation des événements, le service coordonne les différentes étapes de la préparation, assure la gestion et

l'organisation sur le terrain, la préparation et le bon déroulement des manifestations, colloques, séminaires, rencontres professionnelles, festivals et autres activités culturelles ou sportives.

Les salles et infrastructures gérées par le Fonds Belval sont disponibles pour ces manifestations, aussi bien pour les établissements et institutions publiques implantés à Belval que pour des professionnels et organes privés et sont équipées d'installations à la pointe des nouveautés dans le

domaine de la technologie et des multimédias. Parmi ces infrastructures, citons le grand auditorium et les auditoriums de taille moyenne de la Maison du Savoir, la salle de conférence et les salles de réunion de la Maison des Sciences Humaines, la grande salle de la Maison des Arts et des Étudiants, le Pavillon Skip, la salle de conférence au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif ou encore la salle de conférence située dans le hall d'entrée de la Bibliothèque universitaire et la Halle des Poches à Fonte avec son caractère industriel unique.

Les organisateurs des événements bénéficient de la possibilité d'associer à leurs propres manifestations, des visites guidées du Haut Fourneau A et de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation proposées par le Fonds Belval. Ces visites permettent aussi bien de découvrir l'histoire du site et du passé industriel de Belval, que de comprendre les techniques de production de la fonte et de l'acier, les principales transformations de reconversion du site témoignant du mariage entre passé et futur, la conservation et la restauration des hauts fourneaux en tant qu'architectures du patrimoine industriel, leur intégration dans le nouveau contexte urbain avec les bâtiments et architectures modernes de la Cité des Sciences.

En 2018, la saison des visites libres ou guidées du Haut Fourneau A s'est étendue du 1er avril au 28 octobre. Environ 2.300 personnes ont participé à ces visites et ont accédé à la plateforme du gueulard située à 40 m de hauteur. Différentes formules de visites guidées sont proposées et, selon les demandes, sont approfondies dont par exemple, la visite particulière qui permet d'accéder au bleeder situé à 80 m de hauteur. Le Fonds Belval propose par ailleurs une visite combinée du Haut Fourneau A et de la Cité

des Sciences, ainsi qu'une visite spécifique dédiée à l'architecture de la Cité des Sciences.

En 2018, environ 270 groupes se sont inscrits aux visites guidées pour un total de près de 4.600 personnes tandis que les visites libres du Haut Fourneau A ont compté plus de 6.000 personnes. Les visites guidées publiques attirent un public familial et touristique, alors que les différentes formules de visites guidées sur demande permettent aussi bien à des classes scolaires qu'à des associations, entreprises ou autres groupes de découvrir le patrimoine industriel du Sud du pays.

Le programme culturel attire un public régulier. La Fête des Hauts Fourneaux attire plus de 12.000 visiteurs, à ce chiffre s'ajoute l'affluence des nocturnes de printemps du 5 mai, d'été du 4 août et de fin de saison du 27 octobre.

L'offre a été complétée par un programme pédagogique pour les groupes scolaires. Il s'agit là d'une mission importante qui est de sensibiliser les jeunes à l'histoire du site, au dur labeur effectué par les ouvriers sur ce site industriel qui véhicule une histoire sociale et culturelle et qui a contribué à la richesse du Luxembourg. Ainsi, le Fonds Belval a accueilli en tout plus de 50 classes scolaires pour un total de 850 élèves.

Dans ce cadre et pour la première fois, une chasse au trésor a été organisée permettant de transmettre aux enfants de façon ludique des connaissances sur le paysage industriel du pays, sur les hauts fourneaux et le nouveau quartier urbain de la Cité des Sciences.

Hors saison, les visiteurs peuvent découvrir l'exposition sur l'aménagement de la Cité des Sciences et le développement historique de l'agglomération Esch-Belvaux dans la Massenoire (ouverte toute l'année) et participer à une visite guidée de la Cité des Sciences. L'introduction de cette visite explique, tout d'abord, le patrimoine industriel et l'histoire sidérurgique au Luxembourg pour présenter, ensuite, le développement de la Cité des Sciences. 440 personnes ont participé à ces visites. La Massenoire a accueilli plus de 2.900 visiteurs pendant l'année et, en tenant compte du public participant aux visites guidées, on arrive à un total de plus de 7.500 personnes.

La Terrasse des Hauts Fourneaux et ses alentours

Depuis juin 2018, des visites à vélo sont proposées avec un tour de 6,4 km permettant une vue sur le quartier Belval dans son ensemble, une visite détaillée de la Terrasse des Hauts Fourneaux avec les nouveaux bâtiments, la Maison du Savoir et la Maison du Livre. La visite se termine par une ascension du Haut Fourneau.

Le second tour de 20,5 km propose un parcours sur le circuit du bassin minier, les anciens sites sidérurgiques et les nouveaux développements urbains de Belval. Le tour passe, entre autres, par l'ancienne friche des Terres Rouges, les quartiers ouvriers de la « Hiehl », le site « Ellergronn », la friche Arbed Schifflange, la Terrasse des Hauts Fourneaux à Belval et se termine par une montée sur la plateforme du Haut Fourneau A Terrasse des Hauts Fourneaux à Belval et se termine par une montée sur la plateforme du Haut Fourneau A.



LA FÊTE DES HAUTS FOURNEAUX 2018



La cinquième édition de la Fête des Hauts Fourneaux a eu lieu les 7 et 8 juillet 2018. Avec son programme très varié mélangeant culture industrielle, performances artistiques, ateliers et animations pour enfants, elle a su enthousiasmer plus de 12.000 visiteurs pendant deux jours venant du Luxembourg et de la Grande Région.

L'association DKollektiv a procédé le samedi à la réalisation de coulées de fonte à l'aide d'un cubilot installé à l'extérieur, devant le Haut Fourneau A. De nombreux spectateurs ont pu découvrir en détail

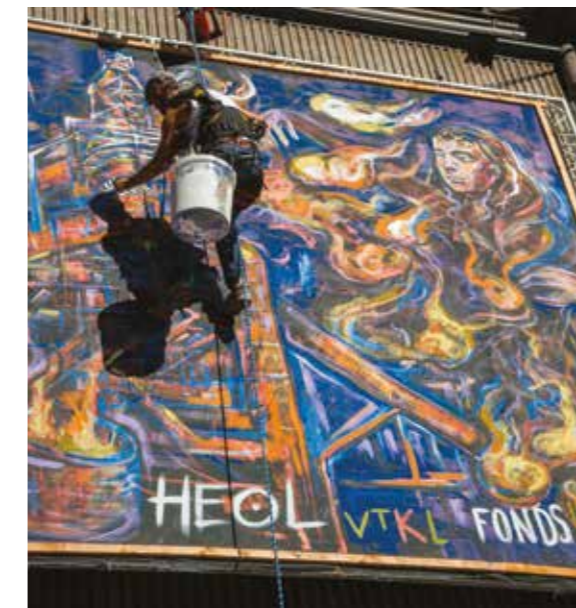
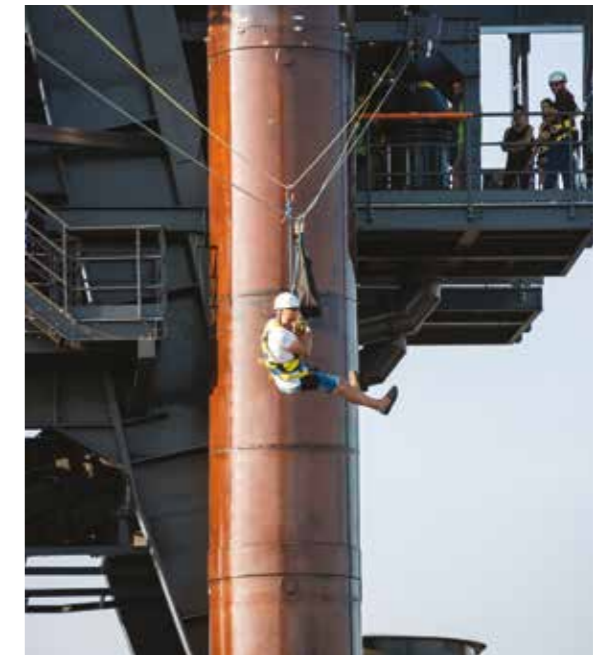
comment une coulée était préparée lorsque les hauts fourneaux étaient encore en activité, et assister en direct au processus de production de fonte.

A la tombée de la nuit, le spectacle danse et feu « Mirador », créé spécialement pour la cinquième édition de la Fête des Hauts Fourneaux par la compagnie La Salamandre en association avec les compagnies Les Passagers et Motus Modules, a su émerveiller les nombreux spectateurs en plongeant la Place des Hauts Fourneaux dans une ambiance magique. Le Conservatoire de Musique de la Ville

d'Esch-sur-Alzette a accompagné le spectacle « Mirador » avec deux solistes et un pianiste. Des concerts de groupes luxembourgeois ont complété le programme du samedi soir.

Le second jour de la Fête des Hauts Fourneaux, les visiteurs ont pu apprécier un programme tout aussi varié : une performance musicale hors du commun de l'artiste Dario Rossi, un concert du Conservatoire de Musique de la Ville d'Esch-sur-Alzette, des performances de danse ainsi que des ateliers et des animations ont ravi petits et grands.

Pendant les deux jours de la Fête des Hauts Fourneaux, les visiteurs ont également eu l'occasion d'assister à la création d'une fresque géante sur la façade de la Massenoire par le street artiste et acrobate Héol.



PUBLICATIONS

DU FONDS BELVAL

Tout au long de l'année, le Fonds Belval publie des dépliants, cartons d'invitation, affiches, plaquettes et brochures visant à informer le public à la fois sur la Cité des Sciences, les projets de construction et les manifestations culturelles. Il arrive aussi que le Fonds Belval publie de beaux ouvrages sous forme de livres illustrés.

Cité des Sciences à Belval 2015

Cet album photos documente les bâtiments et aménagements de la Cité des Sciences réalisés, en construction ou prévus. En vente.

Public Art Experience 2013-2015

Le premier livre de la résidence d'artistes Public Art Experience à Belval évoque toutes les démarches de la phase préparatoire du projet. En vente.

Public Art Experience 2015-2016

La suite du premier livre présente les artistes et documente les œuvres réalisées dans le cadre de la résidence à Belval. En vente.

Public Art Experience Une saison de rencontres

Les deux brochures documentent de façon sommaire les œuvres créées à Belval ainsi que les projets réalisés par les élèves. Diffusion gratuite.

Cité des Sciences Promenade architecturale

Pour mieux orienter les visiteurs dans la Cité des Sciences, le Fonds Belval a édité un petit guide

du quartier avec plan intégré. Diffusion gratuite. Disponible en français et en anglais.

Belval Une friche industrielle en reconversion au Grand-Duché de Luxembourg

La plaquette Belval accompagne une exposition itinérante sur le développement de l'ancienne friche industrielle et ses principaux acteurs. Diffusion gratuite.

Belval Paysages recomposés

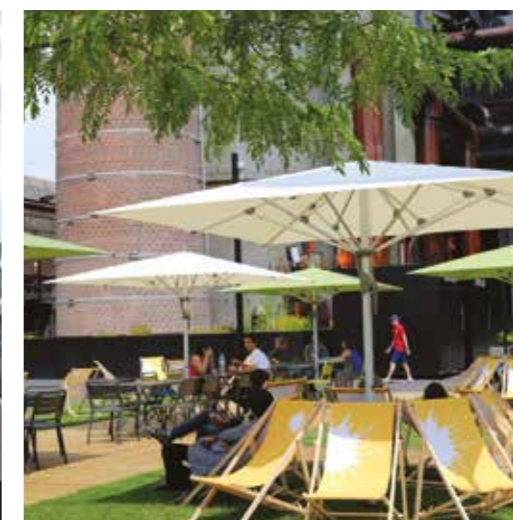
La plaquette accompagne l'exposition installée dans la halle des coulées du Haut Fourneau A. Diffusion gratuite.

« Belval Entdecken » et « Belval für Kids »

Ces deux brochures ont été éditées tout particulièrement pour les visites scolaires et les visites familiales. Diffusion gratuite.

Cartes postales

Le Fonds Belval a édité des cartes postales avec des motifs e.a. de la Fête des Hauts Fourneaux, des œuvres de Public Art Experience et des vestiges industriels.





La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages.

Par la loi du 24 novembre 2015, le Fonds Belval est chargé également de la gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures. A la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité.
- L'organisation de concours d'architectes.
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets.
- La gestion des immeubles.
- La gestion financière et la comptabilité.
- L'entretien, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.
- L'encadrement culturel (visites, manifestations).

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé des membres suivants*:

Madame Félicie Weycker

Président du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la Mobilité et des Transports

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement
Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la Mobilité et des Transports

Monsieur Léon Diederich

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame Diane Dupont

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère du Logement

Monsieur Roland Fox

Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées

Monsieur Christian Ginter

Conseiller au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Monsieur Serge Hoffmann

Premier Inspecteur des Finances à l'Inspection Générale des Finances

Monsieur Alex Kies

Conseiller au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la Mobilité et des Transports

Monsieur Jean Leyder

Directeur de l'Administration des Bâtiments publics

Monsieur Gilbert Schmit

Conseiller de Direction 1ère classe au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Monsieur Christian Tock

Attaché au Ministère de l'Economie

Madame Marie-Josée Vidal

Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem, avec voix consultative:

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Madame Simone Asselborn-Bintz

Echevine de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est composé de quatre membres du Conseil d'Administration placés sous la présidence du Président du Conseil d'Administration.

* En date du 31.12.2018



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises et regroupe des architectes, ingénieurs, techniciens, un économiste, une graphiste et du personnel administratif qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.*

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et garantir sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Luc Dhamen, Architecte, Directeur
Daniela Di Santo, Architecte, Directeur adjoint
Michèle Lamesch, Assistante de direction
Isabelle Bley, Chargée d'affaires administratives

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Sidi El Amrani, Ingénieur, Responsable du service informatique
Xavier Cavallone, Informaticien
Damien Portolano, Informaticien
Laurence Ferretti, Chargée d'affaires administratives
Estelle Gamba, Assistante administrative
Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives
Marie-Ange Monacelli, Secrétaire-réceptionniste
Elisa Salvatore, Chargée d'affaires, service événementiel
Gwendy Schütz, Chargée d'affaires, service événementiel
Nadine Tibor, Assistante administrative
Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnancement des paiements et l'établissement des bilans.

Azdine Ainouch, Responsable du service financier
Jil Lasch, Assistante service comptabilité

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les affaires culturelles et les relations publiques ainsi que le suivi budgétaire des projets.

Michèle Altmann, Architecte, chef de projet
Thomas Bautier, Technicien
Christiane Bram, Responsable culture et communication
Maria Candelas, Architecte, chef de projet
Virginie Carouge, Graphiste
Julien Carpe, Ingénieur
Frédéric Claudet, Responsable sécurité
Philippe Dekoninck, Ingénieur industriel
Marco Disteldorf, Technicien
Lionel Duarte, Technicien
Annemie Elsen, Assistante culture et communication
Sandy Fresse, Agent technique
Stéphane Frieres, Ingénieur industriel
Monica Gortan, Technicienne
David Gremese, Technicien
Grégory Hilger, Technicien BIM
Pierre Jungers, Ingénieur industriel
Kevin Kimmel, Agent technique
Veronica Lopez, Assistante culture et communication
Amel Meftah, Architecte, chef de projet
Julie Moret, Architecte, chef de projet
Angélique Nicolay, Technicienne
Elisabete Nuno, Responsable service événementiel
Nassera Remili, Ingénieure technique
Jean-Paul Rolling, Agent technique
Jeremy Silva Vieira, Ingénieur industriel
Marco Santoro, Technicien
Guy Spenner, Ingénieur, chef de projet
Ben Thommes, Technicien
Christian Veletta, Architecte, chef de projet
Lucio Wercollier, Architecte, chef de projet

* Etat du personnel au 31.12.2018 (45 ETP)

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Il est créé sous la dénomination abrégée «Fonds Belval» un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », désigné ci-après par «Etablissement».**

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi *
4. l'aménagement des alentours. L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.
5. La gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.**

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. *

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. *

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

L'Etablissement est autorisé à percevoir des recettes en relation avec la gestion visée par le point 5 de l'article 2 ci-dessus.**

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple

des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005, du 27 décembre 2007
** et du 24 novembre 2015.



Rapport d'audit

Au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
Le Fonds Belval

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds Belval (l'« Etablissement ») au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de l'Etablissement comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2018 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ;
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Etablissement conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.



Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Etablissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Etablissement ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Etablissement à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 11 mars 2019

Christiane Schaus

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
BILAN
31 décembre 2018 (exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	31.12.18	31.12.17	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	31.12.18	31.12.17
<u>Actif immobilisé</u>				<u>Capitaux propres</u>			
Immobilisations incorporelles	3,4	66'220	35'628	Capital initial	6	3'500'000	3'500'000
<i>Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux</i>		66'220	35'628	Résultats reportés		398'009	-475'671
Immobilisations corporelles		164'232	124'102	Résultat de l'exercice		1'157'227	873'680
<i>Installations techniques et machines</i>		118'745	93'970				
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>		45'487	30'132				
<u>Actif circulant</u>				<u>Dettes</u>			
Stocks - projets en cours	3,5	666'441'408	614'708'264	Dettes envers des établissements de crédit	3,7	653'506'197	591'345'050
Autres créances	3	7'726'235	3'866'814	Dettes sur achats et prestations de services	3,8	14'729'620	19'846'322
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		7'726'235	3'866'814	a) <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		9'905'414	15'704'176
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		12'631'328	10'276'125	b) <i>dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>		4'824'206	4'142'146
				Autres dettes		13'738'370	13'921'552
				<i>Dettes fiscales</i>		1'086'028	1'372'605
				<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		237'944	153'242
				<i>Autres dettes</i>	9	12'414'398	12'395'705
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		687'029'423	629'010'933	TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		687'029'423	629'010'933

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
Comptes de Profits et Pertes
pour l'exercice clos au 31 décembre 2018
(exprimé en EUR)

	Notes	31.12.18	31.12.17	31.12.16
Chiffres d'affaire net	10	18'776'934	17'940'530	3'781'848,00
Variation de stock sur les projets en cours		51'733'144	51'494'870	
Autres produits d'exploitation		1'263'300	1'019'844	771'663,15
Autres charges externes		-66'100'844	-65'503'327	-925'218,01
Frais de personnel	11	-3'852'789	-3'453'571	-3'174'434,28
<i>Salaires et traitements</i>		-3'385'327	-2'944'470	-2'753'099,09
<i>Charges sociales</i>		-467'462	-509'101	-421'335,19
Corrections de valeur		-73'478	-73'668	-92'525,01
<i>sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-73'478	-73'668	-92'525,01
Autres charges d'exploitation		-109'534	-99'999	-118'840,22
Autres intérêts et autres produits financiers		2'998	3'840	4'575,03
Intérêts et autres charges financières		0	-115	-2'068,02
Impôts sur le résultat		-482'504	-454'724	-129'409,42
RESULTAT DE L'EXERCICE		1'157'227	873'680	115'591,22

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2018

NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la loi du 25 juillet 2002. Le Fonds Belval a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, tel que délimité par le plan cadastral, et dans le respect des lois afférentes, les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest.

Par la loi du 24 novembre 2015 modifiant la loi du 25 juillet 2002, la mission du Fonds Belval est élargie à la « gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ces infrastructures ».

Le siège de l'Etablissement est établi au 1, Avenue du Rock'n Roll, à Esch-sur-Alzette.
L'exercice social commence le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre.

NOTE 2 – PRESENTATION DES DONNEES FINANCIERES COMPARATIVES

Les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 relatifs aux postes du chiffre d'affaires, de la variation de stock sur les projets en cours ainsi que des autres charges externes ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

NOTE 3 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

3.1 Principes généraux

Suivant l'article 10 de loi modifiée du 25 juillet 2002, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Etablissement.

L'Etablissement fait des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2018
- suite -

et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

3.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Etablissement sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leur durées d'utilisation estimées.

La méthode d'amortissement est linéaire et les taux d'amortissement sont les suivants :

Immobilisations incorporelles

- Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux : 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines : 25 %
- Autres installations et outillage : 25 % et 33 %
- Mobilier : 10 % et 25 %

Stocks - projets en cours

Les projets en cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par l'Etablissement.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Conversion des postes en devise

L'Etablissement tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2018
- suite -

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule les pertes de change nette non réalisées sont enregistrées au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Activité de gestion des infrastructures

Les activités de gestion des infrastructures sont sous-traitées à des entreprises. Les dettes relatives aux prestations réalisées par les sous-traitants sont enregistrées en contrepartie des autres charges externes. Les créances envers les tiers ayant fait la demande de prestation sont comptabilisées en contrepartie du chiffre d'affaires.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
ANNEXE
31 décembre 2018 (exprimé en EUR)
NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Euro	Valeur brute au 01.01.18	Entrées au cours de l'exercice	Valeur brute au 31.12.18	Corrections de valeur cumulées au 01.01.18	Dotations de l'exercice	Corrections de valeur cumulées au 31.12.18	Valeur nette comptable au 01.01.18	Valeur nette comptable au 31.12.18
<u>Immobilisations incorporelles</u>								
- Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	632'362	48'245	680'607	596'734	17'653	614'387	35'628	66'220
Total Immobilisations incorporelles	632'362	48'245	680'607	596'734	17'653	614'387	35'628	66'220
<u>Immobilisations corporelles</u>								
- Constructions	1'101'614	-	1'101'614	1'101'614	-	1'101'614	-	-
- Installations techniques et machines	567'089	66'254	633'343	473'119	41'479	514'598	93'970	118'745
- Autres installations, outillage et mobilier	481'757	29'701	511'458	451'625	14'346	465'971	30'132	45'487
Total Immobilisations corporelles	2'150'460	95'955	2'246'415	2'026'358	55'825	2'082'183	124'102	164'232
Total Immobilisations	2'782'822	144'200	2'927'022	2'623'092	73'478	2'696'570	159'730	230'452

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2018
- suite -

NOTE 5 – STOCKS - PROJETS EN-COURS

Le montant des projets en cours s'élève 666'441'408 EUR au 31 décembre 2018 (2017 : 614'708'264 EUR).

Le détail par projet, est le suivant :

En EUR	Projets en cours au 31/12/2018	Projets en cours au 31/12/2017	Variation encours 2018/2017	Montants empruntés au 31/12/2018
Mise en valeur des Hauts Fourneaux	31'612'576	31'549'617	62'959	22'729'399
Bâtiment administratif 1	53'421'977	53'350'915	71'061	50'356'317
La Maison du Savoir à Belval (Centre de conférences)	141'260'440	140'646'547	613'893	140'770'131
La Maison des Sciences humaines	59'085'580	57'349'330	1'736'250	58'810'509
La Maison du Livre	52'746'992	44'773'880	7'973'112	50'867'784
La Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants	73'450'323	69'561'845	3'888'478	72'895'983
La Maison de l'Innovation	35'360'872	34'543'815	817'057	34'448'302
Aménagements urbains	56'654'083	54'192'677	2'461'406	56'736'965
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	87'434'339	63'940'420	23'493'919	86'260'607
Equipement des bâtiments de la Cité des Sciences	68'492'037	58'860'251	9'631'787	67'081'218
Sous-total projets en cours	659'519'220	608'769'298	50'749'922	640'957'215
Etudes préliminaires et autres (1)	6'922'188	5'938'966	983'222	3'860'018
Total projets en cours	666'441'408	614'708'264	51'733'144	644'817'233
Participation aux frais de pré-études obtenue de l'Etat Luxembourgeois				3'697'119
Montants totaux	666'441'408	614'708'264	51'733'144	648'514'352

(1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sous la rubrique « Etudes préliminaires et autres » à part, en attente d'une affectation ultérieure sur des projets votés.

Durant l'exercice 2018, aucune reprise d'immeubles par l'Etat n'a été réalisée. La convention de transfert des immeubles COCI (Mise en valeur des Hauts Fourneaux) et BAD1 (Bâtiment administratif 1) est en cours de rédaction. Ces transferts devraient être finalisés en 2019.

NOTE 6 – CAPITAL INITIAL

Conformément à la loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de 3'500'000 EUR.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2018
- suite -

NOTE 7 – DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Conformément à l'article 3 de la loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

NOTE 8 – DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES DONT LA DUREE RESIDUELLE EST SUPERIEURE A UN AN

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux

NOTE 9 – AUTRES DETTES

Le montant des autres dettes au 31 décembre 2018 pour 12'414'398 EUR (2017 : 12'395'705 EUR) se compose de la façon suivante :

Nature des Autres Dettes	Montant au 31.12.2018	Montant au 31.12.2017
Contributions financières Feder sur projets (1)	2'750'000	2'750'000
Financement des pré-études par l'Etat Luxembourgeois (2)	3'697'120	3'697'120
Opérations particulières avec l'Etat (3)	5'945'454	5'945'454
Autres dettes	21'824	3'131

(1) CONTRIBUTIONS FINANCIERES FEDER SUR PROJETS

Au 31 décembre 2018 les autres créances et les contributions financières FEDER sur projets se décomposent comme suit :

Nom du projet	Montant total des contributions financières	Montant reçu	Reste à recevoir
Mise en valeur des Hauts Fourneaux	2.750.000,00	2.750.000,00	0,00
Total	2.750.000,00	2.750.000,00	0,00

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2018
- suite -

Dans le cadre de la Mise en valeur des Hauts Fourneaux, le Fonds Belval a signé une convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de 1'250'000.00 EUR. Au cours de l'exercice 2014, le montant relatif à cette convention a été augmenté de 1'500'000 EUR.

(2) FINANCEMENT DE PRÉ-ETUDES DE L'ETAT LUXEMBOURGEOIS

Le Fonds Belval a obtenu une avance de 3'697'120 EUR (2017 : 3'697'120 EUR) de l'Etat Luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval. Poste inchangé par rapport à l'année dernière.

(3) OPÉRATIONS PARTICULIÈRES AVEC L'ETAT

Cette rubrique comprend le solde à transférer à l'Etat suite à la reprise par l'Etat, durant l'exercice 2016, des immeubles et infrastructures suivantes :

- Centre de musiques amplifiées ;
- Lycée Belval ;
- La stabilisation et la sécurisation des Hauts Fourneaux ;
- L'incubateur d'Entreprises.

Ce montant sera régularisé au moment de la convention de transfert des immeubles COCI et BAD1.

NOTE 10 – CHIFFRES D'AFFAIRES NET

Un budget de fonctionnement de 4'850'000 EUR (2017 : 4'809'400 EUR) a été alloué par l'Etat Luxembourgeois à l'Etablissement pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. De plus, le chiffre d'affaires comprend les activités de gestion des infrastructures s'élevant à 13'926'934 EUR au 31 décembre 2018 (2017 : 13'131'130 EUR).

NOTE 11 – FRAIS DE PERSONNEL

A la date du 31 décembre 2018, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 47 personnes (40 à la date du 31 décembre 2017).

NOTE 12 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les tantièmes et indemnités versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 105'899 EUR au 31 décembre 2018 (2017 : 93'383 EUR).

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets de loi engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2018 à 782'940'240 EUR (2017 : 751'302'378 EUR).

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à 804'515'096 EUR au 31 décembre 2018 (2017 : 804'515'096 EUR). Le montant utilisé au 31 décembre 2018 s'élève 640'957'215 EUR (2017 : 585'528'780 EUR).

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de 17'762'000 EUR (2017 : 17'762'000 EUR). Le montant de 7'557'137 EUR (2017 : 6'295'013 EUR) est utilisé au 31 décembre 2018.

NOTE 14 – LITIGES EN COURS – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au cours des exercices 2006 à 2018, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets évalués à 9'634'639 EUR (2017 : 2'732'663.81 EUR). En fonction des informations à sa disposition, le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'existe pas de risques juridiques pour le Fonds Belval qui pourraient en résulter et estime que la comptabilisation d'une provision n'est pas nécessaire au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2018.

NOTE 15 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture.

